



## Jugement d expulsion suite de procedure

Par **christ83**, le **06/05/2014** à **15:04**

bONJOUR

JE RECOIS CE JOUR UN JUGEMENT EN REFERE DU TRIBUNAL DE TOULON  
JUGEMENT ORDONNANT LA RESILIATION DU BAIL POUR NON PAIEMENT DE LOYER;  
EN EFFET MON EX CONJOINT A HOMIS DE PAYER UN CERTAINS NOMBRE DE MOIS  
POURRIEZ VOUS M INDIQUER QUELLE EST LA SUITE DE LA PROCEDURE ET  
COMBIEN DE TEMPS J AI POUR QUITTER LE LOGEMENT AVEC MES ENFANTS  
MINEUR DE SURCROIT

MERCI A CHACUN D ENTRE VOUS POUR VOS REPONSE  
CORDIALEMENT ET BONNE JOURNEE

Par **moisse**, le **06/05/2014** à **19:54**

Bonjour,

Vous évoquez un ex-conjoint.

Je crains que ce terme ne soit pas utilisé à bon escient, et c'est dommage, car ne sont conjoints que les individus liés par un vrai mariage.

Il faut donc que vous définissiez exactement en quoi consistait votre relation, si vous étiez co-titulaire du bail, ou en concubinage notoire.

Pour espérer un défaut de procédure, votre surprise indiquant que vous n'auriez fait l'objet d'aucun avis ou mise en demeure préalable.

En attendant contactez immédiatement une assistante sociale (voir en Mairie).